

Conseil municipal

Séance ordinaire du 20 juin 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 20 juin 2016, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2016-06-0341

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en retirant toutefois l'item suivant :

13.6.1 MRU-2015-3592 – Zone H-1726 – 95, rue Brais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Le règlement d'emprunt n° 1468 visant la réalisation d'une étude préliminaire en vue de la desserte en eau potable du secteur de la rue de l'Âtre et de l'avenue des Pins. Une pétition signée par des résidents de l'avenue des Pins, demandant d'être exonérés du paiement des honoraires professionnels relatifs à la réalisation de cette étude, est déposée.
- La dissolution du Parti Fecteau pour devenir l'Équipe Fecteau.
- Une activité non autorisée qui est exploitée dans un immeuble dans lequel monsieur le conseiller Marco Savard et madame la conseillère Patricia Poissant ont des intérêts. Un document est déposé à cet égard.
- Les fuites commerciales occasionnées par la proximité du complexe commercial DIX/30 à Brossard.
- Un citoyen propose la création d'un comité de citoyens.
- La demande de permis qui a été déposée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, par une entreprise qui souhaite exploiter une salle de billard avec bar dans un local du Carrefour Richelieu.

— — — —

PROCÈS-VERBAUX

No 2016-06-0342

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le

20 juin 2016

greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

FINANCES MUNICIPALES

No 2016-06-0343

Adhésion de la Ville à la « Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat »

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21 ;
- produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020 ;
- réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 ;
- soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
- s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les

20 juin 2016

solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives ;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action ;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu endosse la « Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat » du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2016-06-0344

Appel d'offres – SA-328–LO-16 – Fourniture et installation de modules de jeux dans deux parcs de la Ville

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et l'installation de modules de jeux pour divers parcs de la Ville ;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées par les comités d'évaluation des propositions et ce, à la lumière des critères établis aux grilles d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la Direction générale ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soient octroyés comme suit les contrats relatifs à l'acquisition et l'installation des modules de jeux pour deux (2) parcs de la Ville, soit aux soumissionnaires ayant obtenu le meilleur pointage pour chacun des parcs, à savoir :

Parcs	Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Pierre-Le Moyne-D'Iberville	Tessier Récréo-Parc inc.	114 975,00 \$
Alcide-Côté	Les industries Simexco inc.	108 076,50 \$

le tout conformément aux documents de soumission relatifs à ces projets et aux coûts indiqués dans les soumissions pour chacun des parcs.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 1427.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2016-06-0345

Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures municipales

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis un nouveau

20 juin 2016

guide pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en 2014 et que depuis janvier 2016, toute demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout doit être appuyée par un plan d'intervention préparé et approuvé par ce ministère et selon ce nouveau guide ;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été accordé à « Maxxum Gestion d'Actifs » pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville et ce, afin de respecter les critères de ce nouveau guide ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre son plan d'intervention au ministère pour qu'une fois approuvé par celui-ci, des projets puissent être soumis de manière à rendre ceux-ci admissibles aux différents programmes de subvention tels que le TECQ, FCCQ, etc. ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par « Maxxum Gestion d'Actifs », d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation et d'autoriser le Service des infrastructures et gestion des eaux à déposer tout amendement mineur qui pourrait être demandé par ce ministère en cours d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2016-06-0346

Stationnement interdit – rue Galilée (requête 69261)

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité il y a lieu d'interdire le stationnement dans le rond-point de la rue Galilée, notamment pour le passage de véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation émise lors de la réunion tenue le 27 avril 2016 (recommandation 69261) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

20 juin 2016

Que soit interdit, en tout temps, le stationnement dans le rond-point de la rue Galilée, en bordure de l'îlot central, le tout selon le plan numéro CC-2016-69261 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 1^{er} juin 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-06-0347

Stationnement réservé – rue De Salaberry (requête 71003)

CONSIDÉRANT que l'achalandage au palais de justice a augmenté au cours des dernières années, causant des problèmes de stationnement ;

CONSIDÉRANT que des agents du ministère de la Sécurité publique sont responsables du transfert de détenus et qu'il y a lieu que ces derniers puissent se stationner près du palais de justice ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation émise lors de la réunion tenue le 27 avril 2016 (recommandation 71003) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit décrétée une zone de stationnement réservé aux agents du ministère de la Sécurité publique au stationnement aménagé sur la rue De Salaberry (du lundi au vendredi, entre 8h et 20h), le tout selon le plan numéro CC-2016-71003 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 1^{er} juin 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-06-0348

Stationnement interdit – rue Frontenac (requête 71667)

20 juin 2016

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hautes-Rivières projette l'aménagement d'un débarcadère d'autobus dans la cour de l'école Joséphine-Dandurand ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de s'assurer que le stationnement sur rue ne sera pas nuisible aux manœuvres d'entrée et de sorties des autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation émise lors de la réunion tenue le 27 avril 2016 (recommandation 71667) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit interdit, en tout temps, le stationnement sur une section de la rue Frontenac, le tout selon le plan numéro CC-2016-71667 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 1^{er} juin 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-06-0349

Aménagement de deux (2) cases de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite au centre communautaire du secteur L'Acadie

CONSIDÉRANT la présence d'un bâtiment municipal situé au 1322, chemin du Clocher, à savoir le centre communautaire de L'Acadie ;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux objectifs du plan d'action municipal pour la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées, il y a lieu de prévoir des cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit décrétée la mise en place de deux (2) cases de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite au centre communautaire de L'Acadie, le tout selon le plan SIG-2016-010, préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 30 mai 2016, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

20 juin 2016

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée et à procéder aux travaux de marquage nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0350

Stationnement interdit – rue Saint-Pierre (requête 67880)

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, notamment pour le passage de véhicules d'urgence, il y a lieu d'interdire le stationnement sur la section de la rue Saint-Pierre, située entre les rus Frontenac et Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 23 mars 2016 (recommandation 67880) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit interdit, en tout temps, le stationnement sur le côté est de la section de la rue Saint-Pierre, située entre les rues Frontenac et Saint-Georges, le tout selon le plan numéro CC-2016-67880 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 20 mai 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRAVAUX PUBLICS

No 2016-06-0351

Appel d'offres – SA-2390-TP-16 – Travaux de surfacage de rues – 2016

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour des travaux de surfacage de rues pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Béton Mobile St-Alphonse inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

20 juin 2016

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Béton Mobile St-Alphonse inc. », le contrat pour des travaux de surfacage de rues pour l'année 2016, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrit au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2390-TP-16 et en fonction des quantités requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, pour un montant total approximatif de 375 600,33 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable 22-310-00-700 et que soit autorisé un transfert budgétaire de 375 600,33 \$, taxes incluses, du poste comptable 55-919-60-000 au poste comptable 22-310-00-700.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0352

Report de la décision - Appel d'offres SA-2370-TP-16 – Fourniture de quatre (4) fourgonnettes neuves pour le Service des travaux publics –

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

De reporter à une séance ultérieure la prise de décision à l'égard de l'item 11.1.2 de l'ordre du jour de la présente séance, à savoir l'octroi du contrat pour la fourniture de quatre (4) fourgonnettes neuves pour le Service des travaux publics (appel d'offres SA-2370-TP-16).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0353

Appel d'offres – SA-2392-TP-16 – Fourniture d'une chargeuse sur roues neuve avec équipements de déneigement pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture d'une chargeuse sur roues neuve avec équipements de déneigement pour le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « René Riendeau (1986) inc. » s'est avérée

20 juin 2016

conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « René Riendeau (1986) inc. », le contrat pour la fourniture d'une chargeuse sur roues neuve avec équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet (excluant l'option du balai ramasseur), au coût forfaitaire inscrit au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2392-TP-16 et pour un montant total de 270 651,15 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit payable au moyen d'un emprunt de 270 651,15 \$, taxes incluses, au fonds de roulement de la municipalité au poste comptable 22-311-00-200, cet emprunt étant remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Justin Bessette quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

URBANISME

No 2016-06-0354

**DDM 2016-3669 – Monsieur François Lemaire – Immeuble
situé aux 815-821, 2^e Rue**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur François Lemaire et affectant l'immeuble situé aux 815-821, 2^e Rue.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur François Lemaire à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 229 du cadastre du Québec et situé aux 815-821, 2^e Rue ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre une opération cadastrale ayant pour effet de créer certaines irrégularités par rapport aux normes prescrites ;

20 juin 2016

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée, sous condition, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur François Lemaire à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 229 du cadastre du Québec et situé aux 815-821, 2^e Rue.

Que soient ainsi autorisés :

- 1) une opération cadastrale ayant pour effet :
 - de créer un terrain dont la largeur sera de 3,3 m inférieure à la largeur minimum prescrite à 18 m ;
 - de créer un empiètement du bâtiment qui y est érigé de 1,2 m dans la marge arrière prescrite à 3 m ;
- 2) l'aménagement d'une entrée charretière et d'une allée d'accès dont la largeur sera de 0,3 m inférieure à la largeur minimum prescrite à 3,5 m (pour une aire de stationnement comportant 6 cases ou moins) ;

le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2016-3669-01 à DDM-2016-3669-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, à la condition suivante :

- l'aire de stationnement desservant l'habitation trifamiliale isolée doit être aménagée de façon à ce qu'elle soit indépendante et distincte de l'aire de stationnement de l'ancienne église Saint-Noël-Chabanel, sise au 815, 2^e Rue.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Justin Bessette reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2016-06-0355

DDM 2016-3739 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 41, rue Richelieu

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et affectant l'immeuble situé au 41, rue Richelieu.

20 juin 2016

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 967 034 du cadastre du Québec et situé au 41, rue Richelieu ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de plus de 20 m² qui y est érigé de façon à ce que celui-ci empiète dans la marge arrière minimale prescrite et d'utiliser un matériau de recouvrement extérieur qui y est prohibé ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 10 mai 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 967 034 du cadastre du Québec et situé au 41, rue Richelieu.

Que soient autorisés :

- l'agrandissement du bâtiment accessoire de plus de 20 m² érigé à cet endroit de façon à ce que celui-ci empiète de 4 m dans la marge arrière minimale prescrite à 8 m ;
- l'utilisation d'un matériau de recouvrement des murs extérieurs des classes 4 et 5 malgré le fait que de tels matériaux y sont prohibés ;

le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2016-3739-01 à DDM-2016-3739-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0356

UC 2016-3734 – Madame Mélissa Claes – Immeuble situé au 136, rue Hélène

Le greffier explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par madame Mélissa Claes et affectant l'immeuble situé au 136, rue Hélène.

20 juin 2016

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par madame Mélissa Claes à l'égard de l'immeuble constitué du lot 5 504 313 du cadastre du Québec et situé au 136, rue Hélène ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'aménagement d'un logement additionnel de type intergénérationnel dans le bâtiment d'habitation unifamiliale en construction à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 10 mai 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par madame Mélissa Claes à l'égard de l'immeuble constitué du lot 5 504 313 du cadastre du Québec et situé au 136, rue Hélène.

Que soit en conséquence autorisé l'aménagement d'un logement additionnel de type intergénérationnel dans le bâtiment d'habitation unifamiliale en construction à cet endroit, le tout s'apparentant aux plans n^{os} UC-2016-3734-01 à UC-2016-3734-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment fournisse une déclaration confirmant le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-06-0357

**PIIA 2016-3668 – Monsieur François Lemaire – Immeuble
situé aux 815-821, 2^e Rue**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur François Lemaire à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 229 du cadastre du Québec et situé aux 815-821, 2^e Rue ;

20 juin 2016

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de démolition de l'annexe qui, autrefois faisait le lien entre l'église Saint-Noël-Chabanel et son presbytère ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur François Lemaire à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 229 du cadastre du Québec et situé aux 815-821, 2^e Rue.

Que soit en conséquence autorisée la démolition de l'annexe qui, autrefois faisait le lien entre l'église Saint-Noël-Chabanel et son presbytère, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3668-01 à PIA-2016-3668-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2016-06-0358

PIIA 2016-3740 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 41, rue Richelieu

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 967 034 du cadastre du Québec et situé au 41, rue Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'agrandissement du bâtiment accessoire érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 10 mai 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit accepté, sous condition, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 967 034 du cadastre du Québec et situé au 41, rue Richelieu.

20 juin 2016

Que soient en conséquence autorisés les travaux d'agrandissement du bâtiment accessoire érigé à cet endroit, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3740-01 à PIA-2016-3740-03 et PIA-2016-3740-06 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, à la condition suivante :

- des plantations doivent être aménagées sur l'emplacement du réservoir souterrain.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0359

**PIIA 2016-3746 – Monsieur Guy Desrochers – Immeuble
situé au 166, rue Jacques-Cartier Nord**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Guy Desrochers à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 303 du cadastre du Québec et situé au 166, rue Jacques-Cartier Nord ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de construction d'une balustrade sur la façade avant du bâtiment principal érigé à cet endroit, tel qu'à l'origine ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 31 mai 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Guy Desrochers à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 303 du cadastre du Québec et situé au 166, rue Jacques-Cartier Nord.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'une balustrade en bois sur la façade principale du bâtiment principal érigé à cet endroit, telle que celle d'origine, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3746-01 à PIA-2016-3746-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

20 juin 2016

No 2016-06-0360

PIIA 2016-3750 – Monsieur Serge Poulin – Immeuble situé au 1445, rue de Foucault

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Serge Poulin à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 565 818 du cadastre du Québec et situé au 1445, rue de Foucault ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale dont la pente du toit sera inférieure à 3/12 ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 31 mai 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Serge Poulin à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 565 818 du cadastre du Québec et situé au 1445, rue de Foucault.

Que soit en conséquence autorisée la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée dont la pente du toit sera inférieure à 3/12, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3750-01 à PIA-2016-3750-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0361

APD-2013-3035 – Approbation d'un plan de développement – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Prolongement de la rue De Ronsard et construction des rues Jules-Verne et Jacques-Prévert

CONSIDÉRANT qu'un plan de développement visant le prolongement de la rue De Ronsard et la construction des rues Jules-Verne et Jacques-Prévert a été déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 10 mai 2016 ;

20 juin 2016

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit accepté, sous condition, le plan de développement déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en regard du projet de prolongement de la rue De Ronsard et de construction des nouvelles rues Jules-Verne et Jacques-Prévert, le tout conformément aux plans nos APD-2013-3035-01(retour) à APD-2013-3035-07 (retour) et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sous réserve de ce qui suit :

- la réalisation de ce projet est assujettie au paiement en argent de la contribution au fonds de parcs, ainsi qu'aux compensations au plan de conservation et pour les milieux humides ;
- un sentier piétonnier doit être aménagé, permettant le raccordement de la rue De Maupassant et ses infrastructures vers le nord, afin de relier les deux parties de la rue existante ;
- des sentiers piétonniers doivent être aménagés entre le nouveau projet de développement et la rue De Maupassant, ainsi qu'entre le nouveau développement et la rue Saint-Gérard ;
- une traverse piétonnière sécurisée doit être aménagée sur la rue Saint-Gérard, dans la continuité du sentier piétonnier projeté ;
- des plantations d'alignement d'arbres doivent être intégrées dans les emprises des rues ;
- une clôture mitoyenne doit être implantée à la limite des lots adjacents au boisé de conservation.
- les terrains vacants adjacents aux lots existants construits doivent être desservis par un réseau d'utilité publique aérien en arrière lot, dans la continuité du réseau existant ;
- les terrains vacants non adjacents aux lots existants construits doivent être desservis par un réseau d'utilité publique en avant lot souterrain.

Que la résolution n° 2010-08-0468, adoptée le 2 août 2010, soit abrogée.

Monsieur le maire appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : Mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, et messieurs les

20 juin 2016

conseillers François Auger, Yvan Berthelot,
Robert Cantin, Jean-Fontaine, Hugues
Larivière et Marco Savard

Votent contre : Messieurs les conseillers Justin Bessette et
Ian Langlois

ADOPTÉE

- - - -

No 2016-06-0362

Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Monsieur Yves Beauchamps – Partie du lot 3 091 749 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Yves Beauchamps en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 3 091 749 du cadastre du Québec, situé en façade du chemin du Clocher ;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant vise la création d'un lot pour éventuellement accueillir la construction d'une habitation unifamiliale ;

CONSIDÉRANT que le lot concerné par la demande est situé en zone de consolidation résidentielle et qu'il est desservi par des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT que, dans le secteur environnant et de part et d'autre de la partie du lot 3 091 749 du cadastre du Québec, nous retrouvons des résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q., c.P-41.1* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie la demande présentée par monsieur Yves Beauchamps afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 091 749 du cadastre du Québec, le tout selon les critères d'évaluation énoncés à l'annexe « A » de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 juin 2016

— — — —

Monsieur le conseiller Jean Fontaine quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

No 2016-06-0363

Adoption du premier projet de règlement n° 1476

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1476 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone du groupe agricole (A), à même une partie de la zone A-4009, située sur une portion de la rue Dumont, à l'ouest du chemin du Petit-Bernier, à l'est du chemin des Ormes et au sud de la rue Grandes Terrasses, dans le secteur de l'Acadie, et d'y autoriser la classe « Unifamiliale », en plus des usages du groupe agricole existants, et d'adopter les normes se rapportant à ces usages ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Hugues Larivière quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

No 2016-06-0364

Paiement de factures à l'Agence métropolitaine des transports pour l'utilisation de son réseau de transport métropolitain

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur l'Agence métropolitaine des transports, cette dernière peut répartir les coûts de son réseau de transport métropolitain par autobus entre les autorités organisatrices de transport en commun et les municipalités qui l'utilisent ;

CONSIDÉRANT les factures qu'a reçues la Ville de la part de cet organisme pour les services de voies réservées, les services des terminus de Brossard et du centre-ville de Montréal, le coût des express pour l'année 2016 et les ajustements 2015 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

20 juin 2016

Que soit autorisé le paiement des sommes suivantes à l'Agence métropolitaine des transports, à savoir :

Ajustements 2015 :

Terminus centre-ville :	3 330 \$
Terminus Panama :	625 \$
Voie réservée pont Champlain :	19 382 \$
Autres voies réservées :	9 347 \$
Coûts des express :	(21 562 \$)
Total ajustements 2015 :	<u>11 122 \$</u>

Factures 2016 sur une base budgétaire :

Terminus centre-ville :	216 573 \$
Terminus Panama :	10 974 \$
Voie réservée pont Champlain :	134 268 \$
Autres voies réservées :	26 699 \$
Coûts des express :	30 193 \$
Total 2016 sur base budgétaire :	<u>418 707 \$</u>

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable 02-370-01-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0365

Location d'un terrain situé à l'aéroport municipal à « L'association Vol au vent »

CONSIDÉRANT que « L'Association Vol au vent » souhaite louer un terrain situé à l'aéroport municipal pour y construire un hangar afin d'y entreposer des avions ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée la location d'une partie du lot 5 337 294 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 858,06 mètres carrés et situé sur le site de l'aéroport municipal, à « L'Association Vol au vent ».

Que par cette location, le locataire soit autorisé à y construire un hangar afin d'y entreposer des avions.

Que cette location soit pour un terme de 25 ans et moyennant un loyer annuel de 3 417,53 \$ plus taxes, soit un

20 juin 2016

loyer équivalent à 1, 8393 \$ / mètre carré. Ce loyer sera indexé à chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil soient autorisés à signer le bail à intervenir pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, de même que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2016-06-0366

Avis de motion - Règlement d'emprunt autorisant la réalisation de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et de réfection de surface des rues Lachance et Louis-Franquet

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Claire Charbonneau, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis un règlement autorisant la réalisation de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et de réfection de surface des rues Lachance et Louis-Franquet, décrétant une dépense n'excédant pas 1 450 000 \$ et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2016.

- - - -

Monsieur le conseiller Hugues Larivière reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2016-06-0367

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone A-4009

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but de créer une nouvelle zone du groupe agricole (A) à même une partie de la zone A-4009, d'y autoriser la classe « Unifamiliale » en plus des usages du groupe agricole existants et d'adopter les normes se rapportant à ces usages, le tout tel qu'il apparaît au projet de

20 juin 2016

règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2016.

— — — —

Monsieur le conseiller Jean Fontaine reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2016-06-0368

Avis de motion – Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition d'équipements pour le remplacement de luminaires de rues par des luminaires au DEL

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Patricia Poissant, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis un règlement autorisant l'acquisition d'équipements pour le remplacement de luminaire de rues par des luminaires au DEL, décrétant une dépense n'excédant pas 270 000 \$ et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2016.

— — — —

No 2016-06-0369

Avis de motion – Règlement d'emprunt autorisant la réalisation de travaux de réfection de la toiture du pavillon des loisirs de Mille-Roches, ainsi que des travaux de relocalisation de la salle des employés au colisée Isabelle-Brasseur

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de la toiture du pavillon des loisirs de Mille-Roches, ainsi que des travaux de relocalisation de la salle des employés au colisée Isabelle-Brasseur, décrétant une dépense de 149 000 \$ et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2016.

— — — —

No 2016-06-0370

Avis de motion – Modification du règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes – Modification du circuit de la ligne verte

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour

20 juin 2016

adoption un règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville en modifiant le circuit de la ligne verte, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2016.

-- -- --

RÈGLEMENTS

No 2016-06-0371

Adoption du règlement n° 1468

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1468 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1468 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1468 intitulé « Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la réalisation d'une étude préliminaire en vue de la desserte en eau potable du secteur des rues de l'Âtre (incluant les rues de la Citière, Dugas, des Tilleuls et une section du chemin du Grand-Pré) et le secteur de l'avenue des Pins (incluant les rues De Salières, Létourneau, Félix-Leclerc, de l'Anse, des Trembles et Bruno, décrétant une dépense de 74 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2016-06-0372

Adoption du règlement n° 1469

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1469 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

20 juin 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1469 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1469 intitulé « Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires en vue de la réalisation de travaux de réaménagement de l'entrée nord du centre-ville de la municipalité, phase II, décrétant une dépense n'excédant pas 199 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-06-0373

Adoption du règlement n° 1473

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1473 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1473 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1473 intitulé « Règlement abrogeant le règlement n° 0437 concernant les appareils d'amusement et salles de jeux électroniques ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 25 mai 2016
- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de février 2016 à mai 2016

- - - -

CORRESPONDANCE

FEUILLET N° 2016-011

Lettres reçues de :

- 1) Madame Nancy Klein, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Confirmation de l'approbation du règlement n° 1445 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 1408 visant à autoriser le paiement d'honoraires professionnel pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'infrastructures municipales pour diverses rues »
- 2) Madame Nancy Klein, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Confirmation de l'approbation du règlement n° 1447 intitulé « Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de jeux d'eau pour les parcs Pierre-Benoit et René-Lévesque ainsi que pour l'élaboration d'un plan concept d'aménagement pour le parc du Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard, décrétant une dépense n'excédant pas 97 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 3) Madame Nancy Klein, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Confirmation de l'approbation du règlement n° 1448 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0879 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »

Réclamations :

- A) Madame Lise Labelle, domiciliée au 420, rue Saint-Laurent / Réclamation pour dommages à sa propriété causé par un refoulement d'égout
- B) Monsieur Julien Stival de La Capitale pour son client monsieur Marc Laroche / Réclamation pour dommages

causés par une dégât d'eau à sa propriété située aux
141AB-143AB

- C) Monsieur Kevin Gervais-Hébert de La Capitale pour son
client monsieur Stéphane Dolbec / Réclamation pour
dommages causés par une dégât d'eau à sa propriété
située au 317, 4^e Avenue
- D)

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient
une période de questions. Les questions portent, notamment,
sur les sujets suivants :

- La location d'un terrain situé sur le site de l'aéroport à
« L'Association Vol au vent ».
- Une activité non autorisée qui est exploitée dans un
immeuble dans lequel monsieur le conseiller Marco Savard
et madame la conseillère Patricia Poissant ont des intérêts.
Un document est déposé à cet égard.
- L'application des dispositions du règlement relatif à la régie
interne du Conseil municipal et portant sur le temps
accordé aux citoyens pour poser des questions au Conseil
municipal.
- La demande de permis qui a été déposée auprès de la
Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, par
une entreprise qui souhaite exploiter une salle de billard
avec bar dans un local du Carrefour Richelieu.
- La procédure d'approbation du règlement d'emprunt n^o
1468 visant la réalisation d'une étude préliminaire en vue
de la desserte en eau potable du secteur de la rue de l'Âtre
et de l'avenue des Pins.
- Un citoyen propose la mise sur pied d'un conseil municipal
jeunesse.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à
prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent
principalement sur les sujets suivants :

20 juin 2016

- La dissociation d'un membre du Conseil municipal d'un parti politique municipal.
- L'exclusion d'un membre du Conseil municipal des réunions du comité plénier du conseil municipal
- Le succès qu'a connu l'activité « La Grande boucle du Défi Pierre Lavoie » qui s'est tenue samedi dernier dans le cadre des Fêtes du 350^e.
- La proposition formulée par un citoyen de mettre sur pied un comité de citoyens.
- On allègue des conflits d'intérêts non déclarés de la part de certains membres du Conseil municipal et des manquements aux règles édictées par le code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable.
- Les activités qui seront tenues prochainement dans le cadre des fêtes du 350^e.
- La disponibilité d'une trousse d'informations portant sur les règles à respecter pour assurer la sécurité des piscines privées.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2016-06-0374

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 22 h 20.

Maire

Greffier